

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 2 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 2 octobre 2017, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2017-10-282

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 5 septembre 2017 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 septembre 2017 ;
8. Inspection municipale ;
 - 8.1. Travaux à autoriser ;
 - 8.2. Fauchage des terrains vacants ;
9. Inspection en bâtiments ;
 - 9.1. Émission des permis ;
 - 9.2. Dossiers des nuisances et autres ;
10. Sécurité incendie ;
 - 10.1. Demandes du directeur ;
 - 10.2. Programme d'aide financière 2018-2019 - formation pompiers volontaires ou à temps partiel ;
11. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 11.1. Demande de dérogation mineure ;
 - 11.1.1 Ferme J.M.L. 2014 inc. ;
12. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 12.1. Excavation M. Toulouse inc. ;
 - 12.1.1. Avenants de modifications au contrat ;
 - 12.1.2. Recommandation de paiement no 10 ;
13. Centre municipal St-Isidore inc. ;

- 13.1. Réfection de l'aréna ;
 - 13.1.1. Constructions Jacques Dubois et Fils inc. ;
 - 13.1.1.1. Avenants de modification au contrat ;
 - 13.1.1.2. Recommandation de paiement no 5 et certificat de fin de travaux ;
14. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - programme Réhabilitation du réseau routier local ;
 - 14.1. Volet accélération - réfection d'infrastructures routières ;
 - 14.1.1. P.E. Pageau inc. - travaux additionnels ;
 - 14.2. Volet redressement - route Coulombe, rang de la Rivière et rue Sainte-Geneviève ;
 - 14.2.1. Demandes de soumissions ;
 - 14.2.1.1. Travaux de construction ;
 - 14.2.1.2. Services en laboratoire ;
15. Financement et refinancement ;
 - 15.1. Règlements nos 296-2017 (réfection de l'aréna), 108-2002 (rang de la Rivière), 169-2007 (Centre municipal) et 172-2007 (Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2) pour un montant de 1 942 800 \$;
16. Divers ;
 - 16.1. Autres questions ;
17. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2017-10-283 3.1. Séance ordinaire du 5 septembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'informent relativement à un transformateur d'Hydro-Québec défectueux sur la rue Sainte-Geneviève ainsi qu'une carte de visite de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour service en évaluation. Monsieur le maire fournit les explications appropriées.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2017-10-284 Comité Entraide-Secours - demande d'appui financier

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de soutenir le Comité Entraide-Secours en défrayant les coûts pour l'impression et la distribution sur le territoire d'un feuillet publicitaire relatif à la Guignolée qui se tiendra le 3 décembre 2017.

Adoptée

Place Gagné - appui pour transport scolaire

ATTENDU QUE les résidents du 240 Place Gagné désirent que leurs enfants aient accès au transport scolaire de leur domicile, étant situé à 700 mètres de l'arrêt d'autobus du rang de la Rivière présentement desservi par le transport scolaire ;

2017-10-285

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin ne considère pas fournir le service de transport scolaire à Place Gagné parce qu'elle est une rue privée ;

ATTENDU QUE les résidents veulent savoir quelles règles ou dispositions des lois ont changé, puisque selon ces derniers, le transport scolaire y était antérieurement accessible au domicile de Place Gagné vers la fin des années 80 début des années 90 ;

ATTENDU QUE des modifications en évaluations foncières au cours des dernières années font qu'un immeuble situé sur une rue privée est évalué au même niveau que ceux des rues publiques environnantes, peu importe les services qui y sont fournis et que les résidents d'une rue privée paient leurs taxes municipales et scolaires tout comme les résidents d'une rue publique ;

ATTENDU QU'afin de palier à cette situation et dans un souci d'équité, plusieurs rues privées dont Place Gagné, se sont dotées d'une association afin d'obtenir une subvention de la municipalité de Saint-Isidore pour améliorer l'entretien de leurs rues privées ;

ATTENDU QU'en 2015, la municipalité de Saint-Isidore a évalué les rues privées de son territoire afin de déterminer celles qui étaient aptes et sécuritaires pour obtenir les services publics ;

ATTENDU QUE Place Gagné fût jugée apte et sécuritaire, car elle est entretenue de manière à ce que tous véhicules soient capables d'y circuler à l'année, que ce soit les services d'urgence, de collecte des ordures et de la récupération, autobus ainsi que camions de livraison ;

ATTENDU QUE la municipalité juge primordial la sécurité des enfants sur tout le territoire de Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la requête des résidents du 240 Place Gagné auprès de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin afin que les enfants aient accès au transport scolaire de leur domicile.

QUE le conseil souhaite qu'il y ait une rencontre entre le directeur du transport scolaire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin et les résidents du 240 Place Gagné afin de trouver une solution acceptable.

Adoptée

2017-10-286

Société d'habitation du Québec - budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte du dépôt du budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore et consente à verser la

somme de trois cent trente-trois dollars (333,00 \$), représentant la différence du montant inscrit au dernier budget approuvé par la Société d'habitation du Québec.

Adoptée

2017-10-287

Société d'habitation du Québec - états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, dont un montant de huit cent soixante-douze dollars (872,00\$) à être versé à la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2017-10-288

Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce - engagement à participer aux coûts d'opération de novembre et décembre 2017

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a donné son accord afin que la directrice de l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce (ORHNB) débute ses fonctions à compter du 1^{er} novembre 2017, et ce, à temps complet ;

ATTENDU QU'en vertu des lettres patentes que le gouvernement du Québec doit transmettre à la MRC, l'entrée en vigueur de l'ORHNB est prévue pour le 1^{er} janvier 2018 ;

ATTENDU QUE chacun des onze (11) offices municipaux d'habitation (OMH) du territoire de la Nouvelle-Beauce et les municipalités locales devront assumer proportionnellement, en fonction du nombre de logements, sa part du coût des opérations reliées au regroupement pour les mois de novembre et décembre 2017, incluant les salaires et les autres dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil confirme à la MRC de La Nouvelle-Beauce que la municipalité de Saint-Isidore accepte de participer aux coûts des opérations reliées à l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce pour les mois de novembre et décembre 2017, et ce, selon le tableau de répartition suivant :

Nom de l'OMH	Nombre de logements	Coûts
OMH de Saint-Lambert-de-Lauzon	10	1 020 \$
OMH de Frampton	10	1 020 \$
OMH de Sainte-Marguerite	10	1 020 \$
OMH de Sainte-Hénédine	11	1 122 \$
OMH de Saint-Isidore	19	1 939 \$
OMH de Scott	10	1 020 \$
OMH de Saint-Bernard	10	1 020 \$
OMH de Vallée-Jonction	12	1 224 \$
OMH de Saints-Anges	10	1 020 \$
OMH de Sainte-Marie	32	3 265 \$
OMH de Saint-Elzéar	13	1 327 \$
Total de	147	15 000 \$

De plus, il est convenu que cette participation est assumée à quatre-vingt-dix pour cent (90%) par la SHQ et dix pour cent (10%) par la municipalité locale concernée.

Adoptée

2017-10-289 Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - prolongation de délai

CONSIDÉRANT l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la première phase du FEPTEU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de trois cent soixante-trois millions huit cent mille dollars (363,8 M \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du gouvernement du Canada est de cinquante pour cent (50 %) des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de trente-trois pour cent (33 %) ;

CONSIDÉRANT QUE plus de cent trente (130) municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'a pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé a demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de quarante pour cent (40 %) de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTEU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE le plafonnement à quarante pour cent (40 %) du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE lors du dernier budget fédéral, le gouvernement a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures répartis en quatre (4) fonds ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits investissements sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué au ministre des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018 ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande :

- au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTEU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de quarante pour cent (40 %) de l'allocation provinciale ;
- aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

Adoptée

2017-10-290 Développement économique Nouvelle-Beauce - 39^e souper des gens d'affaires

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation d'un membre à assister au 39^e souper des gens d'affaires de Développement économique Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 1^{er} novembre 2017 à Sainte-Marie, au coût de cent trente-deux dollars et vingt-deux cents (132,22 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Le conseil convient de :

- d'apporter les correctifs appropriés aux pancartes «50 km/h» et «Attention à nos enfants», mais de ne pas acquiescer à la demande d'inscription du 50 km/h sur l'asphalte et l'installation de luminaires dans le rang Saint-Jacques, étant donné le peu d'achalandage dans le secteur ;
- vérifier la possibilité d'ajuster les lumières afin d'éclairer plus adéquatement la piste cyclable située sur la route Coulombe, et ce, sans porter préjudice aux résidences situées à proximité ;
- prendre note de la participation du maire au petit-déjeuner relatif au lancement de la nouvelle image de marque de Réseau BIBLIO et de la programmation du 40^e anniversaire, le 4 octobre 2017 à Lévis, et ce, sans frais ;
- transmettre au CPE des Petits Pommiers et à la bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent l'invitation à participer à la Grande semaine des tout-petits de Carrefour Action municipale et famille, qui se tiendra du 19 au 25 novembre 2017 ;
- diffuser dans les médias de la municipalité la documentation relative à la sensibilisation et à la prévention en matière de lutte au radon.

Le conseil convient de ne pas donner suite à la demande suivante :

- déjeuner-conférence «Comprendre l'anxiété au travail pour mieux la gérer» organisé par Le Sillon, le 3 octobre 2017 à Sainte-Marie.

2017-10-291 6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2476 à 2495 inclusivement, les chèques nos 12976 à 13002 inclusivement, les dépôts directs 500317 à 500349 (les dépôts 500271 de la séance du 5 septembre et 500332 étant annulés) et les salaires, totalisant cinq cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars et soixante-trois cents (514 487,63 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 30 septembre 2017.

8. INSPECTION MUNICIPALE

2017-10-292 8.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Nettoyage de fossé

Rue Sainte-Geneviève (à la hauteur du 213 et 231)	6 726,04 \$
Rang Saint-Jacques (à la hauteur du 65)	1 793,61 \$
Rue Fortier (à la hauteur du 302)	793,61 \$

Fournisseurs : entrepreneurs locaux

Signalisation

Divers panneaux, poteaux et accessoires	3 500,00 \$
---	-------------

Fournisseurs spécialisés

Glissières de sécurité

Réparation rang de la Grande-Ligne (à la hauteur du 194)	2 828,39 \$
--	-------------

Fournisseur : Glissières J.T.D. inc.

Garage municipal

Achat de divers outils	2 000,00 \$
------------------------	-------------

*Fournisseurs : Canadian Tire
Canac Marquis*

Adoptée

8.2. Fauchage des terrains vacants

Le conseil prend acte que le dossier de fauchage des terres et terrains vacants est clos.

9. INSPECTION EN BÂTIMENTS

9.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de septembre 2017.

9.2. Dossier des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de septembre 2017.

10. SÉCURITÉ INCENDIE

10.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

2017-10-293

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Divers

Bonbons pour Halloween 150,00 \$
Fournisseurs divers

Journée «Portes ouvertes» 14.10.2017

Prix de présence (avertisseurs de fumée,
extincteur portatif, camion de pompier
en jouet, casse-tête géant) 233,35 \$
Grignotines, boissons,
Fournisseurs divers

Vêtements

4 habits de combat 6 875,51 \$
30 T-shirt incluant identification 481,17 \$
4 dossards d'identification des officiers 579,24 \$
Fournisseurs : CMP Mayer inc.
Marco Laliberté lettrage
Travex Équipement de Sécurité inc.

Outils

Scie rotative 12 po. 1 327,23 \$
6 mélanges à essence 55,12 \$
Lame de scie 12 po. 270,19 \$
4 x 50 pieds boyaux 1^{3/4} 624,31 \$
Fournisseurs : Équipements Lacasse & fils inc.
CMP Mayer inc.
Boivin & Gauvin inc.

Produits

20 litres de savon à lavage 168,19 \$
4 x 5 gallons de mousse classe A 482,90 \$
2 x 5 gallons de mousse classe B 471,40 \$
Fournisseurs : Isotech Instrumentation inc.
Aréo-Feu inc.
Boivin & Gauvin inc.

Adoptée

2017-10-294

10.2. Programme d'aide financière 2018-2019 - formation pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de présenter une demande d'aide financière pour la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier 1 dans le cadre du Programme d'aide financière 2018-2019 pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

11. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

11.1. Demande de dérogation mineure

2017-10-295

11.1.1. Ferme J.M.L. 2014 inc.

ATTENDU QUE Ferme J.M.L. 2014 inc. est propriétaire des lots 3 028 289 et 3 028 290 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de cinq cent sept mille six cent mètres carrés et deux dixièmes (507 600,2 m.c.) situés au 223, rue Sainte-Geneviève à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE Ferme J.M.L. 2014 inc. désire construire une plate-forme à fumier solide avec toiture permanente sur le lot 3 028 289, sans augmentation d'unités animales ;

ATTENDU QUE les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs par rapport à la maison d'habitation avoisinante sont inférieures à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
<u>Distance séparatrice d'odeur par rapport à la maison d'habitation</u>		
221, rue Sainte-Geneviève	117,5 mètres	66 mètres

ATTENDU QUE Ferme J.M.L. 2014 inc. a obtenu l'autorisation du propriétaire contigu ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'accorder la dérogation mineure demandée par Ferme J.M.L. 2014 inc. relativement à l'ajout d'une plate-forme à fumier solide avec toiture permanente, sans augmentation des unités animales, sur le lot 3 028 289.

Adoptée

12. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

12.1. Excavation M. Toulouse inc.

12.1.1. Avenant de modifications au contrat

Aucun sujet.

12.1.1. Recommandation de paiement no 10

Aucun sujet.

13. CENTRE MUNICIPAL ST-ISIDORE INC.

13.1. Réfection de l'aréna

13.1.1. Constructions Jacques Dubois et Fils inc.

2017-10-296 13.1.1.1. Avenants de modification au contrat

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant la réfection de l'aréna par Constructions Jacques Dubois et Fils inc., taxes applicables s'il y a lieu :

- A8 37 792,98 \$
Divers travaux en mécanique et électricité
- A10 398,80 \$
Modification de la quincaillerie des portes
de toilettes à l'étage
- A11 6 206,46 \$
Divers travaux de finition
- A12 3 728,46 \$
Modification des conduits/hauteur des plafonds
- A13 3 002,06 \$
Modification de la structure d'une porte et
ajout de cornières pour escalier

- A14 342,72 \$
Ajout de trappes d'accès pour
éléments d'électricité

QUE les présentes dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2017-10-297 13.1.1.2. Recommandation de paiement no 5 et certificat de fin de travaux

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 5 et la réception de fin de travaux concernant la réfection de l'aréna au montant de cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-sept cents (193 383,67 \$), incluant les taxes, à Constructions Jacques Dubois et Fils inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

14. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

14.1. Volet accélération - réfection d'infrastructures routières

2017-10-298 14.1.1. P.E. Pageau inc. - travaux additionnels

ATTENDU QUE par la résolution 2017-04-142, la municipalité octroyait le contrat pour les travaux de réfection d'infrastructures routières à P.E. Pageau inc. ;

ATTENDU QUE suite au planage de la chaussée effectué dans le rang Saint-Jacques nord, il y a lieu de pulvériser en travaux additionnels l'asphalte afin de rendre son application plus malléable ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à P.E. Pageau inc. un montant additionnel de six mille sept cent vingt-six dollars et quatre cents (6 726,04 \$), incluant les taxes, relativement à des travaux de pulvérisation dans le projet de réfection d'infrastructures routières.

QUE la présente dépense soit payée comme suit :

- 50% à même la subvention du MTQ ;
- 50% à même les activités d'investissement.

Adoptée

14.2. Volet redressement - route Coulombe, rang de la Rivière et rue Sainte-Geneviève

14.2.1. Demandes de soumissions

2017-10-299 14.2.1.1. Travaux de construction

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,

APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour des travaux de réfection d'infrastructures routières sur la route Coulombe, le rang de la Rivière et la rue Sainte-Geneviève.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal dans les délais appropriés.

Adoptée

2017-10-300 **14.2.1.2. Services en laboratoire**

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour des services en laboratoire dans le projet de réfection d'infrastructures routières sur la route Coulombe, rang de la Rivière et rue Sainte-Geneviève auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions et/ou propositions soient reçues au bureau municipal dans les délais appropriés.

Adoptée

15. FINANCEMENT ET REFINANCEMENT

2017-10-301 **15.1. Règlements nos 296-2017 (réfection de l'aréna), 108-2002 (rang de la Rivière), 169-2007 (Centre municipal) et 172-2007 (Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2) pour un montant de 1 942 800 \$**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore relatif au financement des règlements nos 296-2017 (réfection de l'aréna), 108-2002 (rang de la Rivière), 169-2007 (Centre municipal) et 172-2007 (Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2) pour un montant de 1 942 800 \$.

Adoptée

16. DIVERS

16.1. Autres questions

Des résidents questionnent concernant le fonctionnement des lumières pour piétons à l'intersection routes Coulombe/Kennedy ainsi que la réfection majeure de la route du Vieux-Moulin. Monsieur le maire fournit les informations requises.

17. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 20 H 35.

2017-10-302

Adopté ce 6 novembre 2017.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
